



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Traitement intégré

- Modification au plan d'action institutionnel

du Collège Vanier

Janvier 2019



Québec, le 11 février 2019

Monsieur John McMahon
Directeur général
Collège Vanier
821, avenue Ste-Croix
Montréal (Québec) H4L 3X9

**CVYhi. HfUJhYa Ybh]bhf[f f'XYg'gi Jj]g'ì 'AcX]ZVUhc'b'U 'd'Ub'XBW]cb'
]bg]hi h]cbbY**

Monsieur le Directeur général,

Au cours de l'entretien téléphonique tenu le 1^{er} novembre 2018, la Commission vous a présenté les nouvelles modalités qu'elle a adoptées pour le traitement des recommandations émises lors des opérations qu'elle a menées avant 2013. Comme vous le savez, ces modalités se veulent plus cohérentes avec l'approche relative à l'efficacité des systèmes d'assurance qualité et visent la simplification de ses processus d'évaluation ainsi que l'allègement de ses pratiques.

Vous trouverez en annexe un portrait sommaire qui présente au Collège les recommandations, les suites attendues ainsi que les échéances convenues entre le Collège et la Commission. Celle-ci a confirmé cette entente lors de sa réunion du 16 janvier 2019.

Ce portrait sommaire remplace le plan d'action institutionnel que le Collège a déposé le 22 juin 2017 dans le cadre de l'approche sur le traitement intégré des suivis et dont la Commission avait suspendu le traitement le 9 mai 2018. Désormais, le Collège Vanier donnera des suites en fonction des nouvelles modalités et des échéances convenues et consignées dans le portrait sommaire.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

p. j. Portrait sommaire

c. c. M^{me} Annie-Claude Banville, directrice des études

Portrait sommaire du Collège Vanier – Ensemble des recommandations (à l'exception de celles liées à des opérations d'efficacité potentielle)

Rappel des recommandations		Suites à donner : Attentes de la Commission	Document de référence pour appuyer le collège dans sa démarche	Échéance à convenir
Formation générale (1997-2001) Novembre 1999	Recommandation 1 : p.9 - Adopter une Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages adéquate, veiller à sa diffusion et instaurer une structure de responsabilité qui en garantisse une application efficace	Pour les recommandations 1, 2 et 3 portant sur la conformité (exercice des responsabilités et l'efficacité de l'application des politiques (PIEA, PIEP et Politiques de valorisation de la langue): <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le collège transmet une lettre dans laquelle il explique l'efficacité des mécanismes mis en œuvre pour assurer l'application de ses politiques. ✓ Il joint à sa lettre les documents appropriés pour appuyer son explication. 	<i>Fiche 4 - L'évaluation et la révision des PIEA/PIEP</i>	Mars 2020
Évaluation institutionnelle Octobre 2004	Recommandation 2 : p.6 - Préciser les mandats des divers comités et instances, compléter les descriptions de tâches et consigner toute information sur ses pratiques de gestion. Recommandation 3 : p.7 - Compléter et clarifier ses politiques institutionnelles de gestion pédagogique (PIEA, PIEP, politique de valorisation de langue) et assurer l'application rigoureuse de ces politiques, particulièrement en ce qui concerne la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (IPESA).			
Évaluation du programme Techniques d'inhalothérapie conduisant au DEC Décembre 2006	Recommandation 4 : p.10 - Prendre les moyens pour que tous les cours du programme d'inhalothérapie adoptent des pratiques qui correspondent aux exigences de l'approche par compétences et que des règles assurent l'équivalence et l'équité des pratiques d'évaluation pour l'ensemble des cours du programme	Pour les recommandations 4, 5, 6 et 7 portant sur la qualité (justice et équité) de l'évaluation des apprentissages, particulièrement la valeur des EFC et des ESP et que l'évaluation de la langue est équivalente : <ul style="list-style-type: none"> ✓ le collège transmet une lettre dans laquelle il explique l'efficacité des mécanismes mis en œuvre pour assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages (justice et équité), notamment qu'elle est équivalente et qu'elle atteste l'atteinte, par chaque étudiant, des objectifs selon les standards visés. ✓ Il joint à sa lettre les documents appropriés pour appuyer son explication. 	<i>Fiche 3 - L'évaluation des apprentissages</i>	Mars 2020
Application PIEA Décembre 2011	Recommandation 5 : p.10 - S'assurer de l'exercice des responsabilités liées à l'application de la <u>politique de valorisation de la langue</u>			
	Recommandation 6 : p.14-15 - S'assurer que tous les cours comportent une évaluation finale de type synthèse et de niveau adéquat pour attester l'atteinte, par chaque étudiant, des objectifs selon les standards visés et de s'assurer que la réussite de cette évaluation est déterminante pour la réussite du cours Recommandation 7 : p.15 - S'assurer que toutes les ESP attestent l'intégration des compétences du programme y compris les intentions éducatives de la formation générale			
Efficacité des plans stratégiques (2007-2014) Mars 2014	Recommandation 8 : p.8 - S'assurer de se doter d'un mécanisme de mise en oeuvre et de suivi de la mise en oeuvre de son plan stratégique, incluant son plan de réussite, qui lui permettra d'atteindre ses objectifs	Pour les recommandations 8, 9 et 10 portant sur l'efficacité du plan stratégique (incluant le plan de réussite): <ul style="list-style-type: none"> ✓ le collège transmet une lettre dans laquelle il explique l'efficacité des mécanismes assurant l'amélioration continue de son plan stratégique, incluant son plan de réussite, dans un contexte de gestion axée sur les résultats (planification et suivi de la mise en œuvre, suivi des résultats obtenus en fonction des résultats attendus et révision/actualisation du plan) ✓ Il joint à sa lettre les documents appropriés pour appuyer son explication. 	<i>Fiche 5 - L'efficacité des PS/PR</i>	Mars 2020
	Recommandation 9 : p.9 - Mettre en place des mécanismes de suivi des résultats de son plan stratégique et de son plan de réussite, lesquels permettront de réviser annuellement et d'actualiser, le cas échéant, le plan stratégique et le plan de réussite			
	Recommandation 10 : p.12 -Préciser les enjeux de sa démarche d'autoévaluation, de procéder à des consultations auprès de sa communauté sur sa démarche d'autoévaluation et de recueillir des données pertinentes et suffisantes afin de mener une analyse rigoureuse lui permettant de dégager des conclusions pertinentes et d'améliorer son processus de planification stratégique et son processus de planification lié à la réussite			

Rencontre téléphonique : 1er novembre 2018

Participants : M. McMahon (DG), Mme Annie-Claude Banville (DÉ), Olga Madras (Directrice adjointe aux études) et coordonnatrice au service pédagogique